



LA RÉGION GRAND EST
SE MOBILISE
POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

L'INTERNAT À 1€ PAR MOIS POUR LES LYCÉENS SCOLARISÉS DANS LES LYCÉES PUBLICS DU GRAND EST

> Pour qui ?

Tous les élèves pré-baccalauréat scolarisés dans les lycées publics du Grand Est, EREA ou ERPD publics inscrits à l'internat.

Ne sont pas concernés : Les internes post-baccalauréat (BTS, CPGE, licence professionnelle...), les apprentis, les collégiens, les lycéens de lycées privés, les étudiants et autres apprenants hébergés dans un lycée.

> Sous quelles conditions ?

L'aide de la Région est allouée sans conditions de ressources.

Les élèves doivent avoir la qualité d'interne (l'aide ne s'applique pas aux nuitées exceptionnelles).

> Comment ça marche ?

Aucune démarche à faire. **La Région Grand Est prend en charge le montant de la nuitée.** Les repas et les petits-déjeuners restent à la charge de la famille.

Les internes aidés doivent s'acquitter d'un ticket modérateur forfaitaire d'accès à l'internat de 10 € par an, payable en une seule fois à l'entrée à l'internat. Cette somme n'est pas remboursable en cas de démission, déménagement, exclusion...

